



# Quelles solutions pour la prise en compte du secteur informel et des travailleurs indépendants dans les programmes de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail?

Réalisée par

**Dr EBA Assanvo Jacob**

*Directeur Adjoint de la Prévention et de la Promotion de la Santé et Sécurité au Travail*

# Plan

---



Introduction

---



Composantes  
stratégiques

---



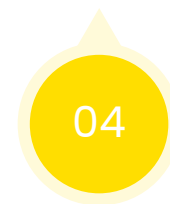
Conclusion

---



Objectifs  
stratégiques

---



Bénéficiaires

---

# Plan

---



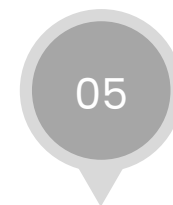
Introduction

---



Composantes  
stratégiques

---



Conclusion

---



Objectifs  
stratégiques

---



Bénéficiaires

---

# Introduction

–

Secteur informel = un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

« Le travailleur indépendant est considéré comme toute personne physique exerçant une activité professionnelle lui procurant un revenu, quelle que soit sa nature, pour son propre compte [...] ».

*Ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants*

# Introduction

–  
Depuis le 17 juillet 2019, la CNPS s'est vu confier par ordonnance la gestion du régime social des travailleurs indépendants (RSTI).

Avec ce nouveau régime, une **commerçante de vivrier** à son propre compte, peut bénéficier des prestations de la CNPS, notamment, d'indemnités journalières en cas d'accidents ou de maladies.



# Introduction

–

Avant le RSTI, la CNPS menait, à travers la DPPSST des activités pour la prévention des risques professionnels dans le secteur privé formel (contrôle en prévention, métrologie des nuisances en milieu de travail, formation en Santé et Sécurité au Travail, accompagnement pour la mise en place de services de santé au travail, etc.).

# Introduction

Avec le RSTI, la CNPS veut réitérer son engagement en termes de prévention des risques. Pour y parvenir, une **stratégie de prévention des risques d'accidents et de maladies chez les travailleurs indépendants** a été élaborée.

- Que vise cette stratégie ?
- Que comporte t-elle ?
- Qui sont les bénéficiaires ?



# Plan

---

01

Contexte

---

03

Composantes  
stratégiques

---

05

Conclusion

---

02

Objectifs  
stratégiques

---

04

Bénéficiaires

---



# Objectifs stratégiques

–

## Objectif global

Poser les bases de la prévention des risques d'accidents et de maladies chez les travailleurs indépendants en vue de contribuer à la préservation du capital humain et à une bonne gestion des ressources de l'institution.



# Objectifs stratégiques

–



## Objectifs spécifiques

- Définir un cadre de gouvernance des activités.
- Améliorer la connaissance des risques d'accidents et de maladies chez les TI affiliés.
- Promouvoir la prévention des risques d'accidents et de maladies chez les TI affiliés.

# Plan

---

01

Contexte

---

03

Composantes  
stratégiques

---

05

Conclusion

---

02

Objectifs  
stratégiques

---

04

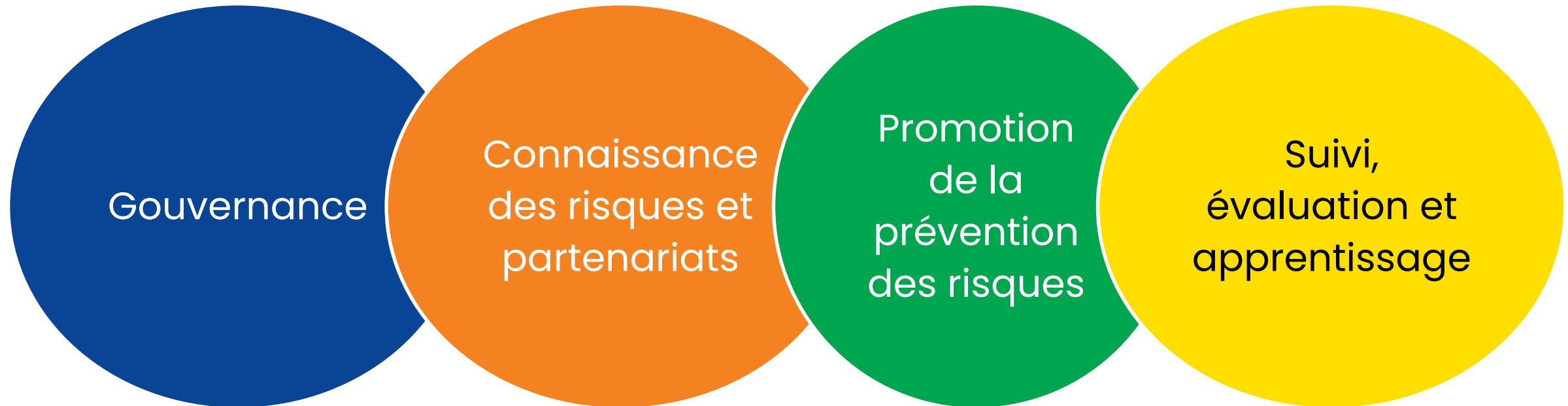
Bénéficiaires

---

# Composantes stratégiques

---

**04 composantes :**



# Composantes stratégiques

## Composante 1

Gouvernance des activités de prévention des risques d'accidents et de maladies chez les TI

### Activités / actions

- Proposition d'un **projet de décret** pour l'organisation de la prévention des risques d'accidents et de maladie chez les TI ([Art.26 de l'Ordonnance n° 2019-636](#)) ;
- Mise en place d'un **mécanisme de suivi des mises à jour des textes législatifs, réglementaires et normatifs** en lien avec la prévention des risques d'accidents et de maladies chez les TI.

# Composantes stratégiques

## Composante 2

Connaissance des risques et partenariats pour la prévention des risques d'accidents et de maladies chez les travailleurs indépendants

### Activités / actions

- Mise en place d'un **répertoire des organisations et associations de TI** ;
- **Cartographie et analyse des risques** liés aux métiers et activités des TI ;
- Etablissement de **partenariats et conventions** entre la CNPS et les acteurs concernés par les problématiques d'accidents et de maladies liées aux travailleurs indépendants ;
- **Participation à la mise en œuvre de programmes** nationaux ou internationaux ;
- **Recherches.**

# Composantes stratégiques

## Composante 3

Promotion de la prévention des risques d'accidents et de maladies chez les TI

### Activités / actions

- Elaboration et mise en œuvre d'une **stratégie de communication pour le changement de comportement** ;
- **Sensibilisation, formation** ;
- **Vulgarisation des bonnes pratiques** en matière de prévention des risques ;
- **Actions d'encouragements** à l'endroit des TI faisant preuve d'engagement.

# Composantes stratégiques

## Composante 4

### Suivi, évaluation et apprentissage

#### Activités / actions

- Recueil et analyse de données relatives aux accidents et maladies chez les TI ;
- Production de statistiques ;
- Evaluation de l'impact des actions menées.



# Plan

---

01

Contexte

---

03

Composantes  
stratégiques

---

05

Conclusion

---

02

Objectifs  
stratégiques

---

04

Bénéficiaires

---

# Bénéficiaires

## Travailleurs indépendants

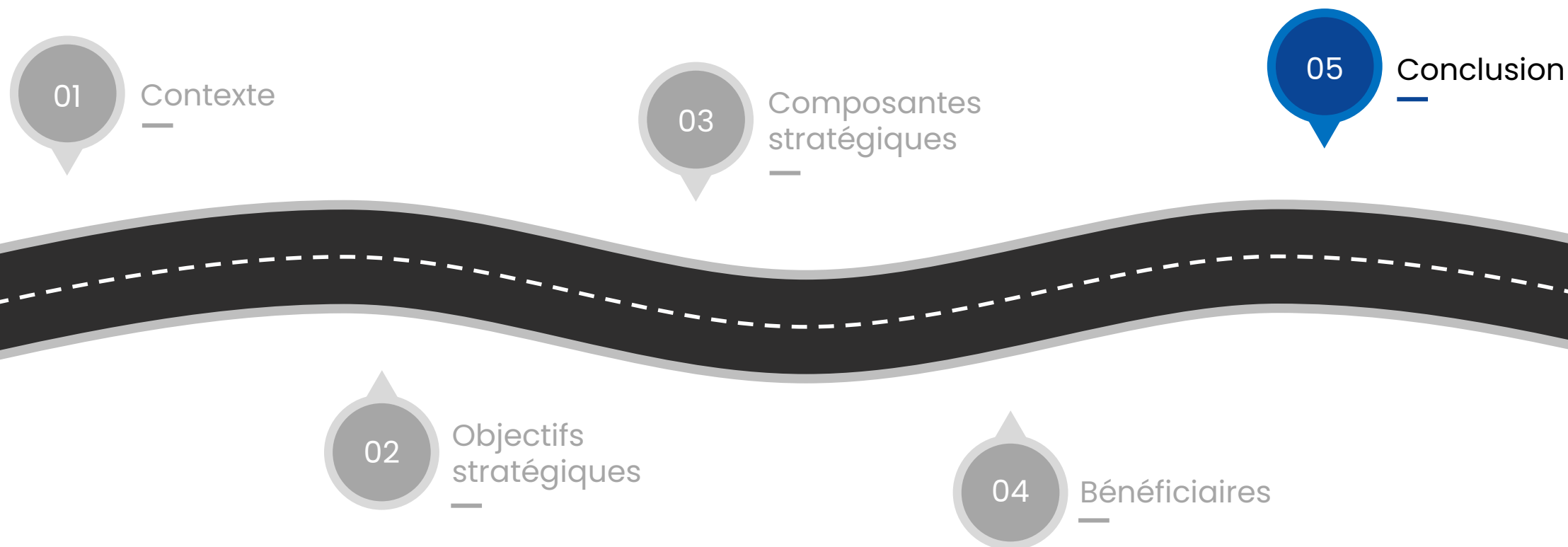
Travailleurs du monde agricole, commerçants, transporteurs, artistes, libéraux (pharmacien, notaire, avocat, géomètre, architecte ...), sportifs, artisans, religieux, ivoiriens de la diaspora ( dans les pays n'ayant pas de convention de sécurité sociale avec la Côte d'Ivoire) ;

# Bénéficiaires

- Acteurs de l'économie informelle (en ce qui concerne certains aspects du programme) ;
- Associations, coopératives, fédérations [...] de travailleurs indépendants ;
- CNPS ;
- Etat ivoirien.

# Plan

---



## Conclusion

—  
Cette stratégie de prévention à l'endroit des TI est une **nouvelle preuve de l'engagement de la CNPS en matière de prévention des risques.**

L'Institution espère, à travers ce programme, contribuer à préserver la santé des travailleurs



## Conclusion

–  
qui, au-delà de leur rôle d'acteurs de l'économie informelle ivoirienne, sont des citoyens ayant plusieurs personnes à charge.





**Merci de votre aimable attention.**

